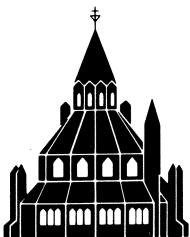


**LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE:
LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES**

**Odette Madore
Division de l'économie**

Juin 1991



**Bibliothèque
du Parlement**

**Library of
Parliament**

**Service de
recherche**

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires ~~et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes.~~ Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE: LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

INTRODUCTION

Par vieillissement démographique, on entend l'augmentation du poids relatif des personnes âgées au sein de la population totale. Le vieillissement de la population canadienne résulte en grande partie du déclin de la fécondité et, dans une plus faible mesure, de l'allongement de la durée de vie moyenne.

Le Canada a connu une forte poussée démographique après la Deuxième Guerre mondiale. Ceux et celles dont l'âge se situe présentement entre 25 et 45 ans font partie de la cohorte de ce baby-boom. Ils font aussi partie du groupe qui viendra accélérer le processus de vieillissement de la population canadienne dans les premières décennies de l'an 2000. En effet, lorsque les membres de ce groupe prendront leur retraite, à peu près une personne sur cinq aura alors 65 ans ou plus, comparativement à environ une personne sur dix actuellement⁽¹⁾. Qui plus est, alors que les personnes âgées formeront une proportion de plus en plus grande de la population, la proportion des jeunes diminuera. Ce qui est encore plus important sur le plan économique, c'est que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de façon plus rapide que celui des individus en âge de travailler.

Les changements démographiques ont des effets dans tous les secteurs de l'activité humaine: économique, social, culturel et politique. La présente étude porte principalement sur les effets de la démographie dans le domaine économique. Le vieillissement démographique peut influencer

(1) Santé et Bien-être social Canada, *Esquisse du Canada de demain: Rapport de l'étude démographique*, 1989, p. 22.

sur l'économie de deux façons. D'abord, il peut modifier la part de la production totale de biens et de services (PNB) qui va aux personnes âgées; ensuite, il peut, en raison de l'accroissement plus lent de la population active, exercer un effet sur la capacité de l'économie de fournir ces biens et services, c'est-à-dire sur la croissance et le niveau du PNB. En fait, l'impact économique du vieillissement de la population canadienne se fait sentir partout. Le vieillissement modifie les comportements liés à la consommation et l'épargne et pose de nombreux défis, notamment en matière de revenu de retraite, de logement et de soins de santé. Ses répercussions potentielles sur l'ampleur du fardeau imposé à l'ensemble de l'économie ainsi que sur les finances publiques demeurent toutefois difficiles à évaluer.

Dans le présent document, nous examinons la situation actuelle des personnes âgées et nous tentons de dégager les principales tendances démographiques qui pourraient avoir des conséquences dans le domaine de la santé, des régimes publics de retraite, du logement, de la consommation et de l'épargne, du marché du travail et de la productivité.

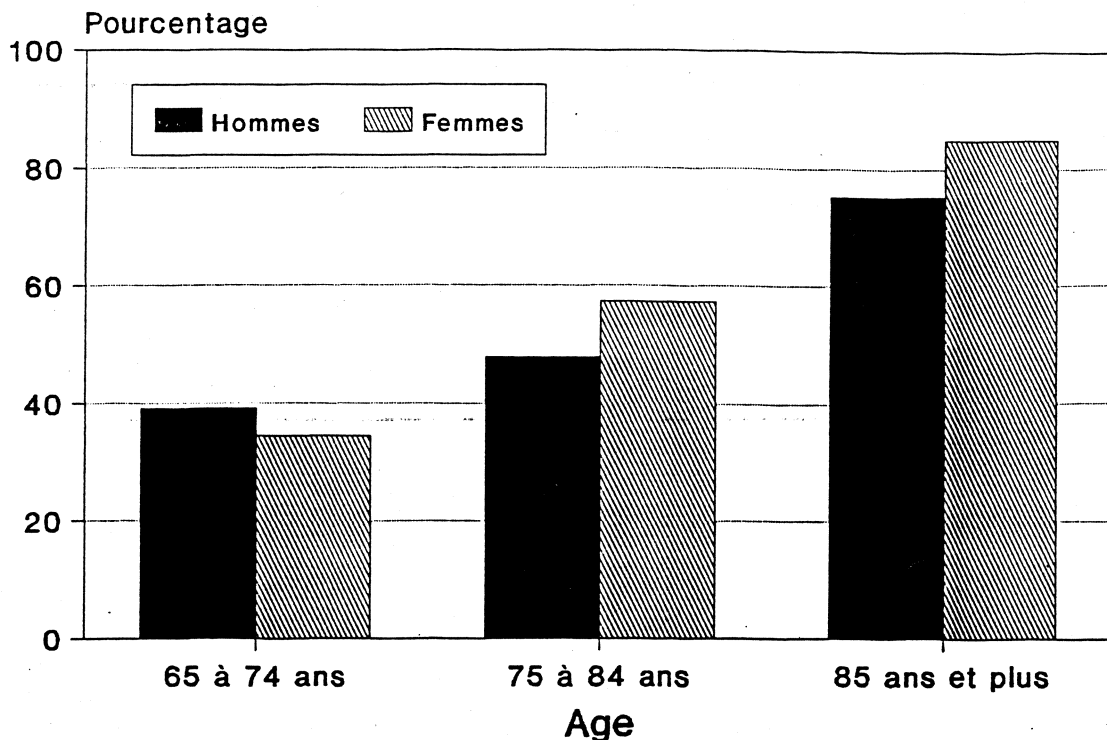
LES SOINS DE SANTÉ

Le taux de mortalité des personnes âgées de 65 ans et plus a rapidement fléchi au cours des dernières décennies. Conséquemment, l'espérance de vie moyenne de ce groupe a augmenté. Les progrès de la recherche médicale ainsi que des modes de vie plus sains ont permis l'amélioration de l'état de santé de la population. Pourtant, l'allongement de la durée de vie ne signifie pas nécessairement pour les gens un plus grand nombre d'années en bonne santé. Chez les personnes de 65 ans et plus, le nombre de jours d'incapacité, le pourcentage de la population limitée dans son activité principale et la proportion des personnes ayant déclaré souffrir d'au moins un problème de santé sont nettement supérieurs aux moyennes nationales. En particulier, les gens d'un âge avancé, soit de 75 ans et plus, ont davantage tendance à éprouver des problèmes de santé ou à souffrir d'un handicap que le reste de la population canadienne.

En 1986, plus de 45 pour 100 des personnes âgées de 65 ans et plus, dont une majorité de femmes, déclaraient souffrir d'au moins une forme d'incapacité. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles connaissent aussi de plus longues périodes d'incapacité. Comme on peut le voir au Graphique 1, le taux d'incapacité s'accroît de façon marquée avec l'âge. Toutefois, avoir une incapacité n'entraîne pas nécessairement une lourde perte d'autonomie. En effet, parmi les personnes âgées frappées d'incapacité, seulement 16 pour 100 résident dans un établissement. Ainsi, même si la vaste majorité des personnes âgées n'ont pas besoin de soins et peuvent se débrouiller seuls, un bon nombre d'entre elles doivent néanmoins recevoir une forme quelconque de traitement, d'aide, d'assistance ou de soins.

Comme l'incidence de la maladie et de l'invalidité s'accroît à mesure que l'on avance en âge, une population qui vieillit consomme davantage de soins hospitaliers et médicaux. On peut donc vraisemblablement anticiper une croissance de la demande pour les services de santé au cours des prochaines décennies. Il est en fait possible de dégager deux

GRAPHIQUE 1
TAUX D'INCAPACITÉ, 1986



tendances principales: d'abord, un besoin accru en soins dispensés en établissement hospitalier et une demande accrue pour des soins donnés à domicile ou en milieu communautaire.

À l'heure actuelle, les soins de santé accordés aux personnes âgées sont beaucoup plus coûteux que ceux qui sont dispensés au reste de la population. À cet égard, une étude récente⁽²⁾ indique que les dépenses relatives aux soins de santé des Canadiens de 65 ans et plus sont 4,5 fois supérieures à celles qui sont consacrées aux moins de 65 ans. L'étude mentionne également que les soins donnés aux personnes âgées de 75 ans et plus sont encore plus coûteux, soit 6,7 fois plus que ceux qui sont accordés aux moins de 65 ans. Pour ces raisons, plusieurs analystes s'inquiètent de l'impact de la croissance du groupe formé des générations âgées sur les coûts des soins de santé.

Certains perçoivent la hausse du nombre de personnes âgées comme une menace ou un fardeau. Ceux qui soutiennent que l'accroissement de l'espérance de vie ne signifie pas nécessairement une augmentation du nombre d'années supplémentaires sans problèmes de santé considèrent même le prolongement de l'espérance de vie comme un bienfait discutable. D'autres s'inquiètent davantage des répercussions que peut avoir le vieillissement sur le milieu hospitalier. Ils mentionnent que les besoins courants des personnes âgées en matière de soins de santé, qui étaient jadis satisfaits par les familles et les établissements religieux, risquent de n'être plus satisfaits en raison de l'éclatement de la famille et de l'accroissement du nombre de personnes célibataires.

Compte tenu des contraintes budgétaires gouvernementales, il faut trouver une stratégie qui puisse répondre à la demande accrue en soins de santé tout en essayant de contenir l'augmentation des dépenses dans ce domaine. Certains économistes⁽³⁾ ont tenté d'évaluer et de comparer les avantages et les coûts correspondant à diverses stratégies qui privilégient

(2) Burke, M.A., "Conséquences du vieillissement démographique", *Tendances sociales canadiennes*, n° 20, printemps 1991, p. 8.

(3) Voir à ce sujet P.A. Julien et B. Vermot-Desroches, "Québec 2001: Vieillissement de la population et coûts de la santé", *Futuribles*, n° 143, mai 1990, p. 17-29, ou encore Woods Gordon, Management Consultants, *Investigation of the Impact of Demographic Change on the Health Care System in Canada*, 1984.

plus ou moins le recours au placement en établissement hospitalier ou le maintien à domicile. Leurs études montrent que si le système actuel de soins de santé, qui est fortement basé sur les soins en établissement hospitalier, était maintenu, la demande supplémentaire entraînée par le vieillissement de la population résulterait en un accroissement des coûts. Ainsi, si les tendances actuelles se maintenaient, il faudrait consacrer des sommes de plus en plus importantes à la fourniture de ces soins au détriment de la satisfaction de certains besoins du reste de la population. Ces études révèlent par ailleurs qu'une politique visant la réduction de l'occupation des lits en établissement hospitalier, combinée à l'accroissement de soins donnés à domicile, permettrait au contraire de réaliser des économies ou, à tout le moins, de rationaliser les coûts. Ces résultats s'accordent avec ceux d'autres études, qui recommandent que le système de soins de santé favorise la plus grande autonomie fonctionnelle possible chez les personnes âgées et réponde ainsi à leur désir d'indépendance.

Enfin, d'autres analystes⁽⁴⁾ font observer que la mauvaise santé et l'incapacité fonctionnelle des personnes âgées sont souvent attribuables à des maladies qu'il est possible de prévenir; en conséquence, ils préconisent des mesures préventives qui permettent de repousser l'âge auquel survient la maladie et l'invalidité. Ils estiment que les efforts de prévention de la maladie et de promotion de la santé doivent se poursuivre, car il en résultera directement un meilleur état de santé pour l'ensemble de la population.

LES RÉGIMES DE RETRAITE

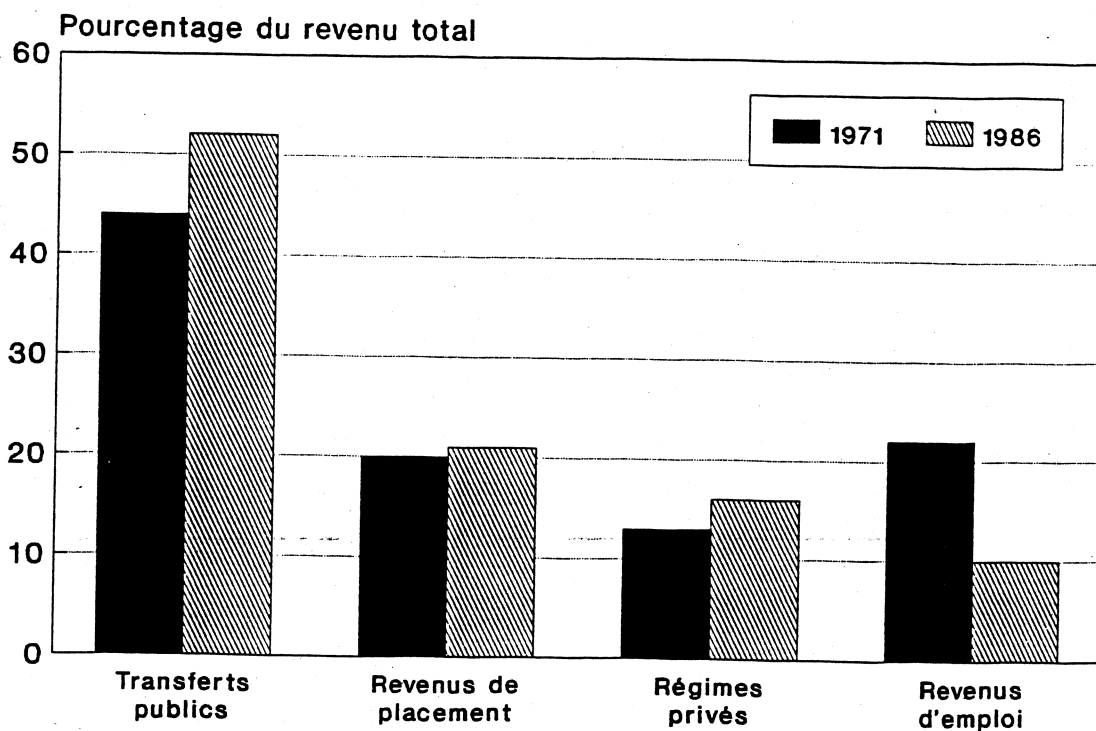
Au cours des deux dernières décennies, le revenu réel des personnes âgées s'est accru plus rapidement que celui des autres Canadiens. Cette augmentation s'explique surtout par l'amélioration des programmes de prestations publiques et, dans une moindre mesure, par la croissance des revenus de placements et de pensions privées (Graphique 2).

(4) Felligi, I.P., "Pouvons-nous assumer le vieillissement de la société?", *L'observateur économique canadien*, octobre 1988, p. 4-21 à 4-23, et Manton, K.G., "Offre et demande de services de santé", *Troisième âge et soins de santé*, p. 45-56.

Entre 1971 et 1986, le revenu des personnes âgées provenant de sources publiques est passé de 44 à 52 pour 100 de leur revenu total. En 1986, près de 14 pour 100 du revenu total de ces personnes provenait des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ), comparativement à 2 pour 100 en 1971. En 1986, les prestations de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti ont constitué la plus importante source de revenu de ces personnes, soit 34 pour 100 de leur revenu total; il s'agit toutefois d'une baisse par rapport au niveau de 1971 (40 pour 100).

L'ensemble des revenus de source privée a donc chuté entre 1971 et 1986, passant de 56 à 48 pour 100 du revenu total des personnes âgées. Les revenus d'emploi ont fortement diminué; ils sont passés de 22 à 10 pour 100 du revenu total de ces personnes au cours de la même période. Ce phénomène résulte de la diminution du taux d'activité des travailleurs

GRAPHIQUE 2 SOURCES DE REVENU, 1971 ET 1986



Source : Lindsay et Donald, "Tendances sociales canadiennes", Automne 1988.

âgés, en particulier de ceux qui profitent de la possibilité de prendre une retraite anticipée. Par ailleurs, les revenus tirés de placements ou de régimes privés de retraite occupent une part de plus en plus importante du revenu total des personnes âgées de 65 ans et plus, puisque leur part est passée de 33 à 37 pour 100.

En dépit de la hausse du revenu réel, le revenu moyen des personnes âgées demeure nettement inférieur à celui du reste de la population. Bien que la proportion des personnes âgées à faible revenu ait diminué au cours des années, le problème de pauvreté persiste toujours chez les membres de ce groupe. Selon Statistique Canada⁽⁵⁾, 19 pour 100 des personnes de 65 ans et plus, dont de nombreuses femmes âgées, avaient en 1986 un revenu inférieur aux seuils de faible revenu. Plus précisément, 46 pour 100 des femmes de 65 ans et plus vivant seules et 32 pour 100 des hommes âgés seuls avaient un faible revenu. La proportion de familles époux-épouse formées de personnes âgées s'élevait quant à elle à 10 pour 100. Les prestations publiques demeurent donc essentielles pour les membres de ces groupes.

Les dépenses publiques au titre des prestations de retraite occupent une place importante du budget que le gouvernement fédéral consacre aux affaires sociales. Selon des estimations de Felligi⁽⁶⁾, les prestations de retraite, qui représentent actuellement environ le quart des dépenses combinées des programmes de santé, d'éducation et de pensions, pourraient atteindre près de 40 pour 100 du total d'ici l'an 2036. Comme les sources publiques de revenu sont importantes chez les personnes âgées, certains analystes craignent que le gouvernement ait de plus en plus de difficultés à financer son régime de pensions dans les années à venir en raison du vieillissement de la population. Ils expliquent que puisque le Régime de pensions du Canada consiste à taxer la génération au travail dans le but de verser des prestations à la génération à la retraite, les travailleurs, qui deviendront relativement moins nombreux, devront contribuer davantage au régime pour satisfaire les besoins d'un nombre

(5) Lindsay, C. et S. Donald, "Revenu des personnes âgées au Canada", *Tendances sociales canadiennes*, n° 12, automne 1988, p. 22.

(6) Felligi, I.P., *op. cit.*, p. 4-26.

relativement plus grand de gens âgés à la retraite. Dans son rapport⁽⁷⁾, le Conseil économique du Canada précise que les prestations promises par le RPC/RRQ pour répondre aux besoins futurs des cotisants actuels ne seront pas compromises si le potentiel productif de l'économie canadienne augmente suffisamment. Nous discuterons plus loin de l'incidence du vieillissement démographique sur la productivité globale.

Le recours aux prestations d'assistance publique dépend beaucoup de la façon dont les personnes disposent de leur revenu à la retraite. Snell et Brown⁽⁸⁾ ont étudié le comportement économique de personnes retraitées de façon à déterminer quelle stratégie elles utilisaient pour améliorer leur situation financière par suite de la diminution du revenu qui survient généralement après la retraite. Les résultats de leur étude indiquent qu'en général, les retraités modifient leur comportement au niveau des dépenses en diminuant leur consommation. L'étude révèle également que peu de retraités décident de retourner au travail afin de maintenir ou d'améliorer leur niveau de revenu et que le faible taux d'obtention d'un emploi durant les années de retraite dépend grandement des possibilités d'accès au marché du travail. Par ailleurs, Snell et Brown font remarquer qu'un nombre peu élevé de retraités se prévalent des avantages liés aux placements financiers parce qu'ils ne disposent pas suffisamment d'actifs ou parce que de tels investissements leur semblent trop sophistiqués; le niveau d'éducation semble jouer un rôle important à cet égard.

Compte tenu des résultats de cette étude et des tendances actuelles sur le plan du revenu, il est probable que dans l'avenir les personnes âgées adoptent graduellement un comportement économique différent.

(7) Conseil économique du Canada, *Patrimoines*, 26^e exposé annuel, 1989, p. 59.

(8) Snell, M.L. et K.H. Brown, "Financial Strategies of the Recently Retired", *La revue canadienne du vieillissement*, vol. 6, n^o 4, p. 290-303.

- D'abord, comme les niveaux d'éducation des personnes âgées de demain seront plus élevés que ceux des aînés d'aujourd'hui, on peut s'attendre à ce qu'elles soient mieux en mesure de gérer leurs actifs et de réaliser de bons investissements. En fait, les baby-boomers sont plus enclins que leurs prédécesseurs à placer une partie de leur revenu et à profiter des régimes de retraite privés; on peut ainsi penser que ces sources de revenu pour les générations futures augmenteront. Ainsi, le recours aux programmes d'assistance publique, dont les prestations versées sont établies en fonction du revenu, devrait vraisemblablement diminuer.
- Ensuite, il va de soi que les gens à faible et à modeste revenu ne sont pas en mesure de mettre suffisamment d'argent de côté sous forme d'épargne ou de profiter de placements avantageux. Tant et aussi longtemps que le risque de pauvreté demeurera élevé chez les personnes âgées, celles-ci demeureront fortement dépendantes des programmes gouvernementaux de sécurité du revenu après la retraite.
- Enfin, il faudrait assurer un accès adéquat au marché du travail pour inciter les générations âgées de demain à prendre leur retraite à un âge plus avancé. Une plus grande accessibilité pour les travailleurs âgés apparaît justifiée, compte tenu de l'amélioration de l'état de santé et de l'allongement de la durée de vie. Un taux de participation accru des travailleurs âgés ne peut avoir qu'une incidence positive sur les dépenses publiques destinées aux prestations de retraite⁽⁹⁾. En effet, tant que les travailleurs âgés continueront de travailler, les impôts qu'ils paieront et les contributions qu'ils verseront permettront d'alléger, du moins en partie, le fardeau fiscal de l'ensemble des contribuables.

Quoique certains analystes insistent sur la garantie d'un revenu de retraite pour les générations âgées futures, d'autres soulignent qu'il pourrait s'avérer plus profitable de fournir à certaines personnes

(9) Felligi, I.P., *op. cit.*, p. 4-26.

d'avantage sous forme de services et moins en espèces. Il faudra mener des recherches pour déterminer quels types de biens et de services pourraient être fournis autrement qu'en espèces et quelle part de l'aide devrait prendre cette forme plutôt que celle d'un revenu de retraite. Cette optique ne va pas à l'encontre de l'opinion de ceux qui recommandent que l'on réexamine l'universalité des programmes publics de pensions, qui met sur le même pied la personne âgée démunie et le retraité touchant un revenu relativement élevé⁽¹⁰⁾.

LE LOGEMENT

Tout comme les membres des autres groupes d'âge, les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène; elles se retrouvent tout aussi bien dans les maisons unifamiliales et les appartements que dans les foyers ou autres types d'établissements. Le pourcentage de personnes propriétaires est cependant plus élevé chez les personnes âgées que chez les groupes plus jeunes de la population. En effet, au milieu des années 80, environ 80 pour 100 des familles dont le chef était une personne de 65 ans et plus étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 71 pour 100 dans le cas de l'ensemble des familles. En outre, les coûts d'habitation des propriétaires âgés sont généralement moins élevés que ceux des propriétaires plus jeunes, étant donné que les premiers ont fini de payer leur hypothèque. Toutefois, les coûts du logement sont relativement plus élevés chez les ménages locataires âgés.

Il est à prévoir que la proportion croissante des personnes âgées et les modalités nouvelles d'habitation auront un impact sur le marché du logement. On s'attend en effet à ce que certaines tendances démographiques affectent la demande future de logements.

(10) Mathews, G., *Le vieillissement démographique et son impact sur la situation des personnes âgées et des services qui leur sont offerts*, INRS-Urbanisation, avril 1988, p. 120-124.

TABLEAU I

MODALITÉS D'HABITATION (En pourcentage)		
	1971	1986
Vivant seul	20,4	30,0
Vivant avec le conjoint	31,9	32,9
Vivant avec d'autres personnes	33,3	19,0
Vivant dans un établissement	11,8	16,0
Autres	2,6	2,1

Source : G.E. Priest, "Les aînés au Canada : Situation dans le ménage",
Tendances sociales canadiennes, n° 12, automne 1988, p. 26-30.

- D'abord, on retrouve une proportion grandissante de personnes célibataires ou qui vivent seules. Entre 1971 et 1986, la proportion de personnes âgées vivant seules est passée de 20 à 30 pour 100. Cette tendance devrait se poursuivre et même s'accroître, notamment en raison du nombre croissant de personnes divorcées ou qui n'ont jamais été mariées et du déclin du nombre moyen d'enfants par famille. Comme cent célibataires consomment plus de logement que cinquante couples, il se pourrait que cette tendance soit à l'origine d'un accroissement de la demande de logements.
- Ensuite, on s'attend à ce que la situation financière des personnes âgées soit différente dans l'avenir. D'abord, la présence croissante des femmes sur le marché du travail accroît le revenu du ménage. En outre, de plus en plus de personnes âgées jouissent de la sécurité matérielle que procurent les régimes de retraite indexés, déplacements exonérés d'impôt et un avoir foncier. Cette tendance pourrait réduire la demande pour le logement de type social et accroître la demande de logements privés.

- Par ailleurs, un grand nombre de personnes âgées préfèrent vivre de façon autonome dans leur propre logement si leur santé et leurs ressources financières le leur permettent. En fait, on s'attend à ce que l'exercice physique et l'alimentation saine contribuent à faire en sorte que les personnes âgées demeurent actives jusqu'à un âge plus avancé. En outre, en dépit de certaines incapacités physiques, les personnes âgées désirent généralement rester dans leur propre logement le plus longtemps possible. Apporter des modifications mineures au logement pourrait permettre aux personnes âgées de demeurer dans leur domicile.
- Il y a de plus en plus de personnes âgées qui vivent en établissement. Au début du XXI^e siècle, près de 20 pour 100 des personnes de 75 ans et plus vivront dans un établissement. La demande relative aux soins en établissement s'accroîtra vraisemblablement. Priest estime que "Réussir à loger le nombre croissant de personnes âgées vivant en établissement équivaut à trouver, d'ici quinze ans, le moyen de loger, dans des habitations neuves et très spécialisées, la population d'une ville comme Saint-John, Sherbrooke ou Thunder Bay"⁽¹¹⁾.
- Enfin, à plus long terme, le vieillissement démographique pourrait entraîner des effets dépressifs sur la demande de logements neufs, le nombre croissant de personnes âgées entraînant une libération de logements, par suite de la mortalité.

Somme toute, le marché du logement devra non seulement s'adapter à un rythme de croissance plus rapide du nombre de personnes âgées, mais devra également s'ajuster aux caractéristiques différentes de celles-ci. De nouvelles formes de logement et de nouvelles modalités d'habitation devraient voir le jour⁽¹²⁾. À moyen terme, il faudra

(11) Priest, G., "Perspectives démographiques", *Tendances sociales canadiennes*, n^o 17, été 1990, p. 6.

(12) Voir à ce sujet: Société canadienne d'hypothèque et de logement, *Un choix de logement pour les Canadiens âgés*, Ottawa, 1987.

vraisemblablement adapter les logements existants aux besoins spécifiques des personnes âgées. À plus long terme, on peut prévoir une décroissance de la demande de nouveaux logements; à très long terme, on peut même prévoir un surplus de logements disponibles. Le secteur privé aura à faire face au défi de mettre à la disposition des personnes âgées les types de logements dont elles ont besoin. Enfin, comme le revenu moyen des personnes âgées est actuellement nettement inférieur à celui du reste de la population et qu'une proportion relativement forte des personnes de 65 ans et plus vit sous le seuil de la pauvreté, l'aide gouvernementale restera essentielle, particulièrement chez ce groupe.

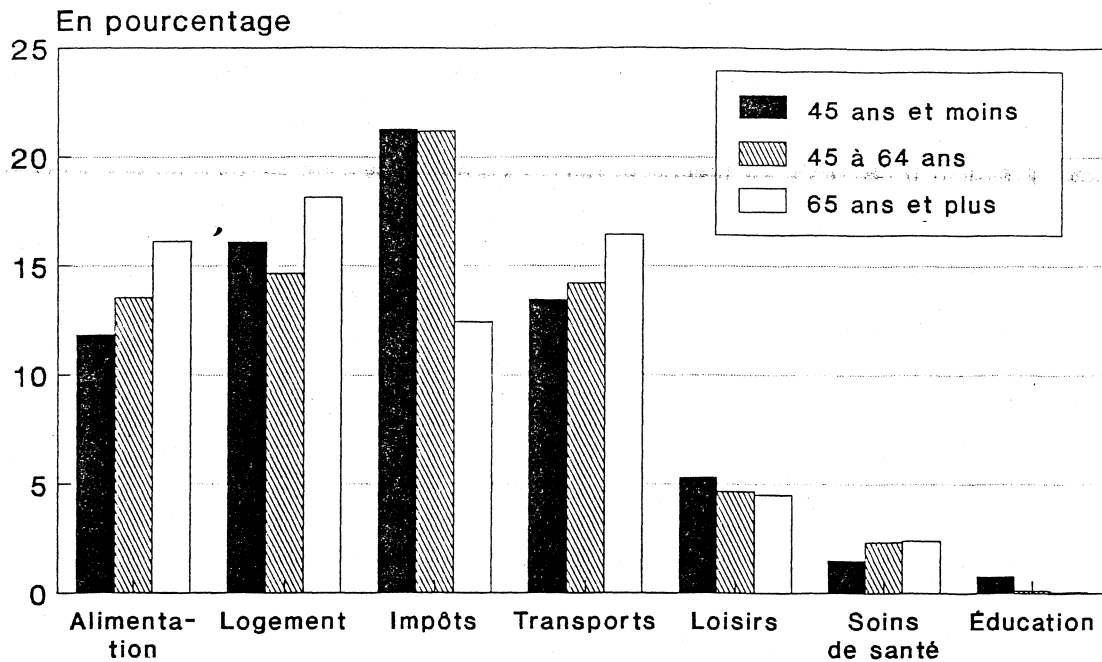
LA CONSOMMATION ET L'ÉPARGNE

Tout comme le niveau de revenu, les dépenses de consommation des personnes de 65 ans et plus sont relativement moins élevées que celles des membres des groupes plus jeunes. Comme on peut le voir aux graphiques 3 et 4, la vie en couple ou en famille est plus avantageuse, sur le plan économique, que celle des personnes seules. Les graphiques révèlent également que les personnes âgées ont tendance à diminuer de façon relative la consommation de certains produits et à augmenter sensiblement celle d'autres produits ou services, tant publics que privés. En effet, on peut voir que l'alimentation, le logement et les soins de santé accaparent généralement un pourcentage de plus en plus élevé des dépenses totales de consommation à mesure que la personne seule ou le chef de famille avance en âge, tandis que les dépenses consacrées aux loisirs et à l'éducation représentent une part de moins en moins grande. Cela implique que les changements démographiques auront un impact sur le taux de consommation ou, ce qui revient au même, sur le taux d'épargne.

On utilise souvent la théorie du cycle de vie pour expliquer comment le comportement économique d'un individu change à mesure qu'il vieillit. Dans le cadre de cette hypothèse, la vie de l'individu est divisée en trois étapes significatives sur le plan économique: celle qui précède l'entrée dans la vie active, la période de la vie active et, finalement, la retraite. D'après la théorie, l'épargne est plus faible chez les jeunes et les personnes âgées et plus élevée pour les gens d'âge

GRAPHIQUE 3

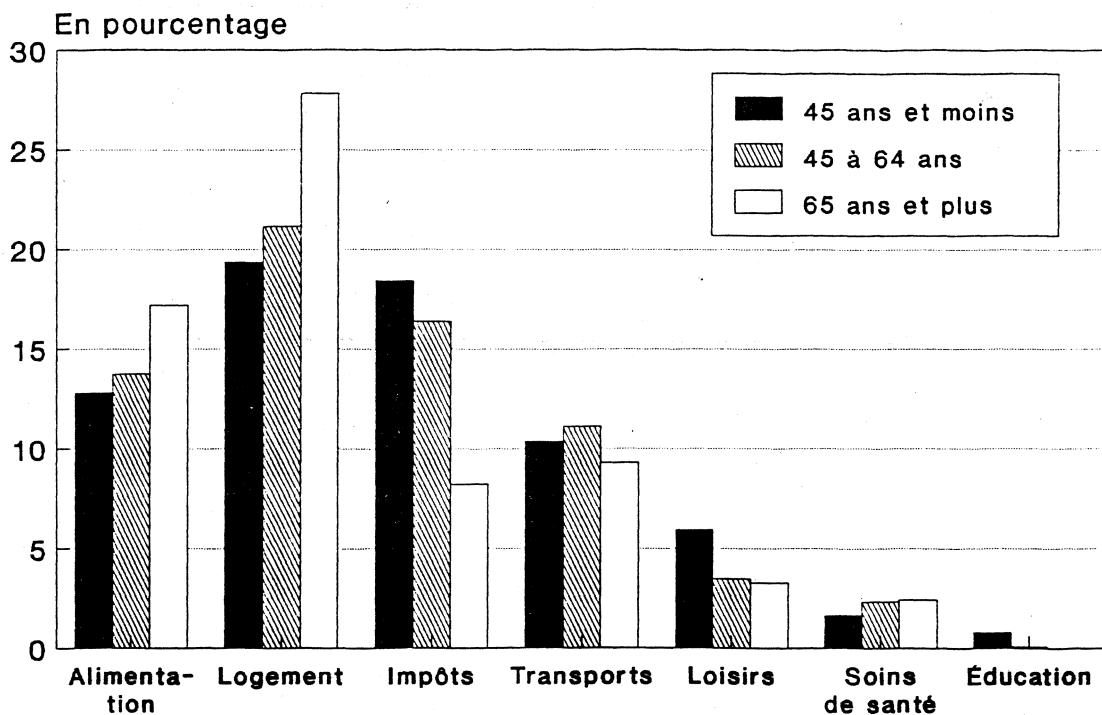
DÉPENSES MOYENNES DES FAMILLES (FORMÉES DE 2 ADULTES)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 4

DÉPENSES MOYENNES DES PERSONNES SEULES



Source : Statistique Canada.

mûr. Ainsi, dans la première et la troisième étapes, les individus sont essentiellement dépendants de leurs parents ou de l'État, ou des deux. Les particuliers constituent leur épargne avant la retraite, de manière à financer la consommation pendant la retraite. Au plan macroéconomique, cette hypothèse implique que le passage des membres de la génération du baby-boom dans la catégorie des gens d'âge mûr pourrait faire augmenter le niveau d'épargne à moyen terme. Cependant, à long terme, l'augmentation du nombre de personnes âgées au sein de la population pourrait provoquer une contraction de l'offre d'épargne au plan national.

Jenkins⁽¹³⁾ a analysé les répercussions que le changement démographique pourrait avoir sur la consommation et l'épargne. Contrairement aux tenants de l'hypothèse du cycle de vie, il a constaté que les personnes âgées ont de très forts taux d'épargne, équivalent souvent à ceux des gens d'âge mûr. Il explique que les personnes âgées ont tendance à épargner fortement en raison de l'incertitude entourant leur durée de vie, l'érosion de leur pouvoir d'achat due à l'inflation et le désir de laisser un héritage. En somme, les résultats de son analyse impliquent que le passage des baby-boomers à l'âge mûr pourrait faire augmenter le taux d'épargne personnelle; ainsi, au cours de la période de leur retraite, le taux d'épargne national ne devrait donc pas chuter radicalement. Jenkins est d'avis que ce phénomène pourrait éventuellement se traduire par une importante augmentation du stock de capital au Canada. En d'autres mots, la disponibilité de l'épargne favoriserait l'investissement, la croissance économique et donc un revenu par habitant plus élevé.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA PRODUCTIVITÉ

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, une part importante des dépenses publiques est consacrée aux personnes âgées et, si les niveaux actuels de dépenses se maintiennent, la proportion

(13) Jenkins, P., *Effects of Changing Age Structure on Consumption and Savings*, Document de travail n° 89-05, ministère des Finances, 1988.

destinée aux personnes de 65 ans et plus risque d'augmenter considérablement. Or, les revenus des gouvernements dépendent en grande partie des impôts et des contributions des travailleurs: toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement de leur nombre profite aux fonds publics. On s'attend toutefois à ce qu'en raison du vieillissement de la population, il y ait, au contraire, un nombre moindre de jeunes cherchant à entrer sur le marché du travail et un nombre plus élevé de travailleurs âgés et retraités. Ainsi, le vieillissement pourrait affecter les revenus gouvernementaux qui servent à financer divers programmes sociaux, notamment ceux qui sont destinés aux personnes âgées.

On utilise généralement le rapport de dépendance démographique pour mesurer le nombre de personnes que soutient chaque travailleur. Ce rapport se calcule ainsi: le nombre de personnes à charge (les personnes de 15 ans et moins ou de 65 ans et plus) sur la taille de la population active. Le rapport de dépendance a fortement diminué depuis le milieu des années 60 et, selon les prévisions, il devrait se stabiliser au cours des deux prochaines décennies. Toutefois, lorsque les premières cohortes du baby-boom atteindront l'âge de 65 ans, la population active deviendra relativement moins nombreuse et le rapport de dépendance s'élèvera brusquement. Un taux élevé de femmes sur le marché du travail et un taux d'activité accru des générations plus âgées pourraient partiellement compenser la baisse relative de la population active et ainsi réduire le rapport de dépendance.

Une réduction de la taille relative de la population active pourrait entraîner, toutes choses étant égales par ailleurs, une diminution de la production par personne, et donc un niveau de bien-être moindre. Augmenter les impôts dans le but d'accroître les transferts visant à aider les personnes âgées risquerait de décourager davantage la production, à moins que des changements technologiques ne viennent compenser la diminution du nombre relatif de travailleurs. Pour maintenir ou améliorer le niveau de vie de la population, il faut donc favoriser l'adoption de techniques nouvelles et améliorer la productivité de la population active, ce qui revient à dire qu'il faut stimuler la croissance économique.

Certains analystes préconisent le recours aux personnes âgées en tant que ressource économique. Ils soutiennent qu'une politique favorisant l'emploi des personnes âgées contribuerait à abaisser les coûts de soutien assumés par les pouvoirs publics, permettrait une rentabilisation accrue des compétences et de l'expérience des travailleurs âgés et améliorerait leur bien-être tant physique que psychique. En somme, plus le niveau d'emploi sera élevé, moins le fardeau social à supporter sera lourd.

On ne s'entend toutefois pas sur les effets que pourrait engendrer le vieillissement de la population active sur la productivité⁽¹⁴⁾. Il semble nécessaire d'étudier davantage les effets du vieillissement sur le rendement au travail et la capacité de travailler. À cet égard, les effets de l'âge sur la productivité individuelle et la mesure dans laquelle l'expérience et la formation peuvent compenser tout déclin physiologique constituent deux sujets particulièrement intéressants. Ceux qui prévoient des hausses de productivité en dépit du vieillissement démographique soutiennent que la productivité individuelle s'améliore généralement au cours de la vie active avec l'expérience et l'acquisition de compétences, à moins que l'innovation technologique ne vienne faire perdre un peu de la valeur à l'expérience que possèdent les travailleurs âgés par rapport aux autres travailleurs plus jeunes. Dans ce cas, des programmes de recyclage des travailleurs âgés devraient être mis sur pied afin que la main-d'oeuvre âgée puisse s'adapter aux nouvelles techniques et aux nouveaux procédés de production.

LES REVENUS DES GOUVERNEMENTS

Les gouvernements jouent un rôle important dans l'activité économique. Afin de pouvoir assumer leurs rôles de consommateurs de biens et services et de pourvoyeurs des particuliers et des entreprises, les gouvernements doivent disposer de différentes sources de revenus: impôts

(14) On peut consulter à ce sujet MacGregor, M., *Aging and Productivity*, ministère des Finances, Canada, 1988.

sur le revenu des particuliers et des entreprises, taxes sur les biens et services, transferts intergouvernementaux et emprunts. Les répercussions que pourrait avoir l'évolution démographique sur ces divers types de revenus méritent réflexion. L'analyse se limite ici à l'impact sur les recettes fiscales que constitue l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'impôt sur le revenu des particuliers dépend du volume, de la structure et du niveau de revenu de la population. Compte tenu des diverses tendances démographiques, il est possible de dégager les deux perspectives futures suivantes:

- D'une part, une baisse du taux de croissance de la population active découlant du vieillissement démographique pourrait entraîner une diminution du taux de croissance des recettes gouvernementales. Compte tenu de la progressivité des taux d'imposition, cette diminution des revenus des gouvernements pourrait être partiellement compensée par un accroissement réel des revenus des particuliers.
- D'autre part, une participation massive des travailleurs âgés au marché du travail permettrait de maintenir l'assiette de taxation et, conséquemment, l'impôt perçu sur le revenu des particuliers.

CONCLUSION

Les changements significatifs dans la structure des âges entraîneront des modifications sociales et économiques durant la première moitié du siècle prochain. La croissance plus lente et le vieillissement de la population affecteront le marché du travail, la composition de la demande globale, le taux d'épargne et le taux d'accumulation du capital. Il y aura également des répercussions sur la répartition du revenu entre les actifs et les inactifs. En effet, la population active moins nombreuse pourrait faire face dans l'avenir à un coût par travailleur plus élevé afin de soutenir économiquement la proportion importante des personnes âgées. En particulier, certaines prévisions nous font craindre qu'une part

croissante des dépenses des gouvernements doit être consacrée à ce groupe, comparativement au reste de la population. Par exemple, l'OCDE⁽¹⁵⁾ prévoit que si les niveaux actuels de dépenses se maintiennent, le Canada consacrera la moitié des dépenses collectives aux besoins des personnes âgées dans les cinquante prochaines années, tandis que la part des dépenses destinées au reste de la population devrait diminuer (15 pour cent pour les jeunes et 35 pour cent pour les 15 à 64 ans). Pour certains, le fardeau social sera de plus en plus lourd. À cet égard, Burke affirme ce qui suit: "Il est très vraisemblable que les Canadiens devront choisir entre une hausse du taux d'imposition et des cotisations aux caisses de sécurité sociale et une baisse des niveaux des avantages sociaux"⁽¹⁶⁾.

Au contraire, d'autres travaux empiriques suggèrent que "[...] le taux de croissance des dépenses gouvernementales attribuables au vieillissement de la société sera comparable aux taux de croissance économique observés au cours des 30 dernières années. Par conséquent, si la croissance économique à long terme se maintient [...], les dépenses publiques au titre des soins de santé, de l'éducation et des prestations de retraite représenteront dans 50 ans environ le même fardeau économique qu'à l'heure actuelle en dépit du vieillissement de la population"⁽¹⁷⁾. En particulier, la productivité devrait jouer un rôle majeur dans le maintien ou l'amélioration du niveau de bien-être des générations de demain.

Il semble en effet que le niveau de bien-être des générations futures dépendra moins de la taille de la population que des compétences du capital humain et de la productivité. À cet égard, le Conseil économique du Canada soutient qu'il est possible d'agir dès aujourd'hui afin d'améliorer la productivité à long terme. Le Conseil suggère d'abord que des investissements soient réalisés dans le capital physique et le capital humain, ainsi que dans la recherche et le développement. Il ajoute qu'il faut ensuite favoriser la participation des

(15) OCDE, *Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale*, 1988.

(16) Burke, M.A., *op.cit.*, p. 8.

(17) Felligi, *op. cit.*, p. 4.1-4.2.

personnes âgées à la population active. En somme, il s'agit de secteurs dans lesquels les gouvernements disposent d'une bonne marge de manoeuvre pour élaborer des politiques.

Il importe de souligner que la hausse projetée de la proportion des personnes de 65 ans et plus au sein de la population n'est pas immédiate. En effet, les répercussions du vieillissement se manifesteront lentement au cours des prochaines décennies. Puisqu'il s'agit d'un processus chronologique, il est possible d'établir un plan d'action qui vise à combler les besoins à court terme et d'harmoniser ce plan à des objectifs de plus long terme. Il ne faut pas oublier que les travailleurs de demain, dont les impôts et les contributions serviront à financer des programmes publics à l'intention des personnes âgées, sont les enfants d'aujourd'hui. En somme, une saine planification et une utilisation judicieuse des ressources qui tiennent compte de cette réalité ne devraient pas compromettre le dynamisme et la prospérité de la société canadienne de demain. Il est possible d'assurer le bien-être des générations futures, des plus jeunes aux plus âgés.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Burke, M. A. "Conséquences du vieillissement démographique". *Tendances sociales canadiennes*, n° 20, printemps 1991, p. 6-8.
- Conseil économique du Canada. *Patrimoines*. 26^e exposé annuel, Ottawa, 1989.
- Felligi, I.P. "Pouvons-nous assumer le vieillissement de la société?". *L'observateur économique canadien*, étude spéciale, octobre 1988, p. 4-1 à 4-34.
- Jenkins, P.C. *Effects of Changing Age Structure on Consumption and Savings*. Document de travail n° 89-05, ministère des Finances, 1988.
- Julien, P.A. et B. Vermot-Desroches. "Québec 2001 : Vieillissement de la population et coûts de la santé". *Futuribles*, n° 143, mai 1990, p. 17-29.
- Lindsay, C. et S. Donald. "Revenu des personnes âgées au Canada". *Tendances sociales canadiennes*, n° 12, automne 1988, p. 20-25.
- MacGregor, M. *Aging and Productivity*. Ministère des Finances, Canada, 1988.
- Manton, K.G., "Offre et demande de services de santé". *Troisième âge et soins de santé*. Colloque sur les soins de santé, Winnipeg, 1987, p. 45-56.
- Mathews, G. *Le vieillissement démographique et son impact sur la situation des personnes âgées et des services qui leur sont offerts*. INRS-Urbanisation, avril 1988, p. 120-124.
- OCDE. *Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale*. 1988.
- Priest, G.E. "Perspectives démographiques". *Tendances sociales canadiennes*, n° 17, été 1990, p. 5-8.
- Priest, G.E. "Les aînés au Canada : Situation dans le ménage". *Tendances sociales canadiennes*, n° 12, automne 1988, p. 26-30.
- Santé et Bien-être social Canada. *Esquisse du Canada de demain : Rapport de l'étude démographique*. Ottawa, 1989.
- Snell, M.L. et K.H. Brown. "Financial Strategies of the Recently Retired". *La revue canadienne du vieillissement*, vol. 6, n° 4, p. 290-303.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement. *Un choix de logement pour les Canadiens âgés*. Ottawa, 1987.

Woods Gordon, Management Consultants. *Investigation of the Impact of Demographic Change on the Health Care System in Canada*. Association médicale canadienne, 1984.